

Ecole Régionale des Beaux-Arts - Encaissement de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de 2010

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Chaque année le Ministère de la Culture et de la Communication, par l'intermédiaire de la DRAC, attribue à la Ville une subvention de fonctionnement pour l'établissement, montant inscrit au budget primitif.

La subvention versée en 2009 par le Ministère de la Culture et de la Communication s'élevait à 260 000 €. Elle sera portée à 270 000 € pour 2010 et contribuera à la poursuite du développement de l'institution que la Ville conduit. D'autres crédits pourraient être mobilisés au niveau central pour soutenir les projets.

En effet, en cette année de demande d'homologation de l'école à délivrer le grade de master universitaire, les enseignements ont été renforcés ainsi que les moyens consacrés à la recherche. De même, la politique d'expositions d'art contemporain et l'accueil en résidence d'artistes et de professionnels du champ artistique ont trouvé leur pleine mesure, et les partenariats se sont multipliés, tant au niveau pédagogique que des actions culturelles.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à encaisser la subvention de fonctionnement de la DRAC d'un montant de 270 000 € au chapitre 74.23/74718.49000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.